



## CONCOURS FLEURISSONS NOTRE VILLAGE

Le concours « Fleurissons notre village », visant l'embellissement de notre municipalité, est maintenu. Avec ce concours nous désirons inciter tous les citoyens à embellir notre municipalité et à améliorer notre milieu de vie, en fleurissant leurs propriétés.

### TROIS PRIX TOTALISANT 500 \$ SERONT REMIS :

1<sup>er</sup> prix  
250 \$

2<sup>e</sup> prix  
150 \$

3<sup>e</sup> prix  
100 \$

*Les prix seront remis lors de l'activité Fête Familiale*

*(Si l'activité n'a pas lieu à cause de la pandémie, le prix sera envoyé aux gagnants par la poste au courant de l'automne. Les noms des gagnants seront diffusés sur le site internet, la page Facebook et via l'infolettre municipal.)*

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Aucune inscription n'est requise.
- Seuls les arrangements paysagers réalisés en façade de la propriété ou visible de la rue sont admis au concours (fleurs, arbres, arbustes, etc.).
- À compter du 1<sup>er</sup> août 2023 un comité de sélection circulera dans toutes les rues et procédera à l'évaluation des aménagements paysagers.
- Afin de donner à tous la chance de gagner un prix, le gagnant du premier prix ne sera à nouveau éligible à participer au concours que dans la troisième année suivant la remise de son prix.

**Bonne chance aux participants !**



Le cumul des travaux à faire sur l'ensemble de notre réseau routier dépasse notre capacité budgétaire et de beaucoup. Que faire? Sans aller trop loin dans cette discussion, puisqu'elle doit être fait au niveau du conseil municipal, je me permets quand même de préciser certain chose :

- 1) Les décisions à venir vont tenir compte en premier de la dangerosité et la fréquentation d'une rue, route ou d'une infrastructure.
- 2) La capacité de payer de nos citoyens sera un facteur secondaire mais important dans la prise de décision.

En conséquence, les travaux à venir vont dépendre de beaucoup des subventions qui nous seront accordés par les différents niveaux de gouvernement ce qui va entraîner un étalement dans le temps des travaux à faire, la patience devra être de mise pour nos citoyens.

Le prochain programme de la taxe d'accise pour les infrastructures débutera en 2024 jusqu'en 2029, entre-temps, nous allons terminer les travaux de la rue Réal Larocque qui sont planifiés depuis 2 ans et continuer l'évaluation des autres travaux à venir. Un dernier point, les décisions liées à nos infrastructures sont prises en considérant l'argent disponible selon le budget voté, et, entre le moment d'une prise de décision jusqu'à l'exécution des travaux, il peut s'écouler de 6 à 8 mois, donc les prochains travaux d'importance sur nos rues et route auront lieu en 2024.

J'espère avoir donné des explications qui seront vous aidez à mieux comprendre la situation de nos rues et route.

**François Bélanger,**  
maire



## Mot du maire

« Chers Pointe-Fortunais et chères Pointe-Fortunaises, »

### PARLONS ASPHALTE

Dans le but de rendre toute discussion plus claire pour nos citoyens/nes, je vais aborder la question des routes et des rues, ainsi que la vitesse dans notre municipalité.

Pour débiter, la question de la vitesse fait partie des plaintes que nous recevons le plus souvent. Le **chemin des Outaouais appartient au Ministère du Transport du Québec (MTQ)** donc comme cette artère importante n'ai pas de notre juridiction, nous ne pouvons que demander la réduction de vitesse à 50 Km/h, ce que nous avons fait par voie de résolutions 10-04-89, 18-02-48 e et 21-06-74 le tout par demande directe au service des relations avec le milieu du MTQ. La municipalité est toujours en attente de réponse suite aux demandes faites pour des mesures d'atténuation de la vitesse sur le chemin des Outaouais.

Nous sommes propriétaire d'environ 5 km de rue et de 2,5 km de route (route 342). Nous avons encore des travaux à faire sur environ 1,8 km de rue à faire et la route 342 au complet plus le ponceau de la route 342, ce qui représente un défi budgétaire très important. Comment allons-nous faire? Pour débiter, les deux niveaux de gouvernement (Canada et Québec) ont lancé en 2014 le programme d'infrastructure TECQ qui permet à notre municipalité d'obtenir des montants importants d'argent pour la rénovation de nos infrastructures, moyennant une contribution de 25 % du montant total des dépenses de notre part. Il y aussi des montants (plus petit) que nous pouvons obtenir de notre député provincial pour l'amélioration de nos rues. La municipalité est en demandes de subventions possibles pour des travaux plus important comme la route 342, mais rien n'est moins sûr que ces demandes. Enfin, par règlement d'emprunt perçu à même la taxe foncière (en dernier recours) nous pourrions aller chercher des montants manquant pour terminer les travaux dans nos rues et avec la route 342. Cependant, ce n'est pas la solution retenue par le conseil municipal.

### JOURNÉES DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

- Lundi le 10 avril 2023
- Lundi le 22 mai 2023
- Jeudi le 26 juin 2023
- Lundi le 3 juillet 2023
- Lundi le 4 septembre 2023
- Lundi le 9 octobre 2023

### RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En 2023, les réunions du conseil se tiendront le premier lundi de chaque mois, à la salle du conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception de la réunion de juillet et septembre qui se tiendra un mardi :

### CALENDRIER DES RÉUNIONS :

Lundi 9 janvier  
Lundi 6 février  
Lundi 6 mars  
Lundi 3 avril  
Lundi 1<sup>er</sup> mai  
Lundi 5 Juin

**Mardi 4 juillet**  
Lundi 7 août  
**Mardi 5 septembre**  
Lundi 2 octobre  
Lundi 6 novembre  
Lundi 4 décembre

### PERSONNEL ET ÉLUS MUNICIPAUX

#### PERSONNEL

Directeur général et greffier-trésorier  
**Jean-Charles Filion, poste 2**

Inspectrice municipale/Adjointe administration  
**Andréa Chouinard, poste 4**

Adjointe à la direction/comptabilité  
**Jocelyne Roberts, poste 3**

#### ÉLUS

Maire : François Bélanger  
Siège 1 : Lucie Lacelle  
Siège 2 : Gilles Deschamps  
Siège 3 : Christiane Berniquez  
Siège 4 : Sandra Lavoratore  
Siège 5 : Jacques Beaudoin  
Siège 6 : Gilles Tétrault

### COMITÉ DES LOISIRS

**Stéphanie Séguin**, présidente  
514 952-0652 • [lesloisirsdepointefortune@hotmail.com](mailto:lesloisirsdepointefortune@hotmail.com)

### COURRIER MUNICIPAL EXTÉRIEUR

Vous pouvez déposer votre courrier dans la fente « courrier municipal » situé à la droite de la porte d'entrée.

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Pour toute demande de permis qui doit être soumis au CCU, les citoyens devront remettre à l'inspecteur leurs documents, 3 semaines avant la date de réunion.

Pour les dates de réunion, voir sur le site internet.

# Saviez-vous que ?

## UTILISATION DE L'EMPRISE DE RUE

Aucune construction, aucun ouvrage, aucune affiche n'est permis dans l'emprise de la voie publique à l'exception des travaux de terrassement et de gazonnement, des accès automobiles et piétonniers et des bordures de béton n'excédant pas 15 cm (6 po) de hauteur. **De plus, l'entretien de la bande de verdure comprise dans l'emprise entre la rue et les terrains privés doit être assuré par les propriétaires desdits terrains. Règlement 276 article 508.**

## ...UNE NUISANCE, C'EST :

### Règlement 376-2019 (RMH-450)

Tout ce qui dérange le voisinage : dommage, empiètement, bruit excessif, odeurs, fumée, déchets, débris, animaux en liberté, jappement de chien, excréments d'animaux, etc.

Aussi, il est interdit, sous peine d'amende, de laisser, de déposer ou de jeter sur un terrain ou dans un cours d'eau des débris et rebuts.

L'utilisation d'appareils sonores, de systèmes de sons, de tondeuses ou tout autre appareil à moteur ou engins de construction est prohibée entre 21 h et 7 h du lundi au vendredi et de 18 h à 9 h le samedi et dimanche.

## LE BRÛLAGE N'EST PAS PERMIS SANS PERMIS

Avant d'effectuer des activités de brûlage, il faut aviser le Service de sécurité d'incendie de Rigaud (450 451-0869).

## LES ABRIS TEMPORAIRES SONT PERMIS :

Entre le 15 octobre et le 15 avril.

## ...LES CHIENS ET CHATS :

### Règlement 287-08

Ne peuvent être laissés en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de leur gardien.

#### Aussi :

- Un chien doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.
- Tout animal qui nuit au bien-être et au repos des résidents, soit par un chant intermittent, un aboiement, un hurlement ou un cri strident constitue une nuisance.
- Tous les propriétaires de chiens et de chats doivent ramasser les excréments.
- **La licence pour les chiens est renouvelable à chaque année au coût de 20 \$ avant le 1<sup>er</sup> avril et 30 \$ après le 1<sup>er</sup> avril. Maximum permis : 2 chiens par adresse.**

## ...LES PUIITS NÉCESSITENT DE S'EN SOUCIER

Les puits existants devraient être testés deux ou trois fois par an. Pour plus d'informations visitez le site de Santé Canada

<http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/well-puits-fra.php>.

## ...ADRESSE CIVIQUE

### Règlement 353-2017, article 5

Chaque propriétaire doit s'assurer que le panneau d'identification et le poteau sont bien entretenus, sont en tout temps visibles de la voie publique et ne sont obstrués par aucun arbre, arbuste, neige et autre objet.

## ...VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES :

Nous désirons vous rappeler que votre fosse septique doit être vidangée une fois tous les deux ans, pour les résidences permanentes et à tous les quatre ans pour les résidences saisonnières. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2,r22.

## ...POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION D'ARBRES

- Encourager les citoyens à adopter des pratiques environnementales ;
- Aide financière d'un maximum de 100 \$ ;
- Espèce d'arbres acquis de la liste d'arbre préparée par la Municipalité ;
- La taille min. est 100 centimètres pour conifère et 175 centimètres pour feuillu ;
- Preuve de résidence, la facture.



## ....CONSERVATION DES BOISÉS ET COUPE DES ARBRES :

### (Règlement 276, section C)

Dans toutes les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, une densité arborescente minimale d'un arbre pour chaque 100 mètres carrés (1 076 pi<sup>2</sup>) de superficie de terrain doit être conservée. Si un ou des arbres doivent être abattus pour l'un des motifs énumérés à l'article 715 et que cette densité n'est plus respectée, le propriétaire doit procéder à la plantation d'arbres de façon à atteindre cet objectif.

Pour toute nouvelle construction, un minimum d'un arbre doit être planté dans la cour avant à moins qu'il existe déjà un ou des arbres dans cette cour.

## ...AVANT D'ENTAMER DES TRAVAUX, VALIDEZ SI UN PERMIS EST NÉCESSAIRE :

**Pour tous travaux de construction, rénovation, aménagement en bande riveraine, installation septique, puit, remblai/déblai, coupe d'arbre, clôture, muret, haie, piscine, ponceau etc, il est obligatoire d'obtenir un permis de la Municipalité.**

Pour obtenir une demande de permis vous pouvez aller sur notre site internet [www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca), section « politique, règlement et permis » et dans la section permis vous avez les formulaires pour les demandes de permis à remplir en ligne.

Sinon, vous présenter au bureau du lundi au jeudi de 9 h 00 à 16 h 00.

Pour des informations supplémentaires, visitez la section Règlements et Permis sur le site web de la municipalité au [pointefortune.ca](http://pointefortune.ca), passez nous voir au bureau municipal ou appelez-nous au **450 451-5178, poste 4**.

L'inspecteur est présent le mardi entre octobre et mars et les lundis et mardis le reste de l'année.  
[urbanisme@pointefortune.ca](mailto:urbanisme@pointefortune.ca)

## UNE PAGE DANS L'HISTOIRE DE « LA POINTE » IL TIRE ACCIDENTELLEMENT SON FRÈRE

Il y a plus de 100 ans que l'irréparable s'est produit à Pointe-Fortune. Comme les gens de la Pointe devaient être dévastés !

C'était l'après-midi du 24 novembre 1914. André Quan/Cowan âgé de 20 ans, fils aîné de Fabien Quan/Couan/Decoigne et de Mélodie Gauthier tirait à la carabine sur des bouteilles de verre placées sur un banc situé de 15 à 20 pieds dans la cour arrière de la maison. La demeure était située entre le village et la banlieue est de Pointe-Fortune.

André, qui faisait dos à la maison avait tiré 5 ou 6 coups et se préparait à en tirer un autre quand son frère, Napoléon, probablement attiré par la détonation de la carabine a franchi le seuil de la porte et s'est avancé. Au même moment, la dernière balle tirée a frappé Napoléon à la tête. Ce dernier était âgé de 14 ans. Il a été transporté à l'hôpital Victoria à Montréal où on a constaté son décès à 5 h le lendemain matin.

Une enquête a été menée par le coroner Edmond McMahon, de Montréal, sur les circonstances causant cette tragédie. Le seul témoin était André, lui-même. On a quand même demandé le témoignage de sa tante, Delima Gauthier, épouse d'Arthur Briand et celui de son oncle, André Gauthier. Les deux constatèrent qu'André et son frère, Napoléon étaient de bons amis.

Le jeune André expliqua comment l'accident est survenu aux membres du jury qui étaient composés de Donat Adam, Louis St-Denis, M. Gradger (sic), Abram Bernstein, George Dansereau, H. Bercovitch, Samuel Friedman et Asual Hallman (sic). Ces derniers ont pu voir le cadavre, présenté par le Dr. F. Mackay.

Après le témoignage d'André qui a été raconté avec franchise, les membres du jury touchés par ce qu'ils ont entendu, ont rendu, en peu de temps, un verdict d'homicide involontaire.



En bref...

Dans l'article du journal, on mentionne qu'André était le seul soutien financier de sa grand-mère. Sa mère Mélodie Gauthier Quane est décédée le 21 mars 1914, soit 3 mois et demi après son fils, Napoléon. Elle avait 38 ans. Je dois ajouter que le père Fabien Quane/Couan/Decoigne, 33 ans l'aîné de son épouse, était journalier et plus souvent que non, était absent de la maison. Même au décès de Mélodie, Fabien n'était pas présent. Conséquemment les plus jeunes enfants de la famille, soit Mathias et Marie-Anne ont été placés dans des familles différentes. La famille Quane comprenait 8 enfants.

Mathias Quane a été hébergé chez le curé Thibaudeau de Pointe-Fortune et Marie-Anne dans une famille de Saint-André d'Argenteuil ou Carillon. Mathias a dû quitter la paroisse de Pointe-Fortune quand le curé Thibaudeau est décédé subitement de la grippe espagnole, en 1918.

Fabien Quane, le père de famille s'est remarié avec Rose Daoust, veuve de Jean-Baptiste Leduc. Leur mariage a eu lieu le 2 septembre 1917 à Fassett, Québec, comté de Papineau. On disait, dans le registre du mariage, que Fabien venait de « Grenville ». Fabien est décédé en 1927.

En ce qui concerne André Quane, qui épelait son nom Cowan, il a épousé Marie-Anne Vincent, fille majeure d'Olivier Vincent et de Clarinda Provost. Ils ont eu huit enfants. André est décédé à Verdun, le 4 février 1963.

Ref : Rapport du coroner Edmond McMahon, No 1045, 4 février 1913  
La Patrie. « Un Jeune Garçon Tire Son Frère » 25 novembre 1913, p.12  
Montreal Gazette. « Accidentally Shot by Brother ». 26 novembre 1913.  
Lavoie, Micheline. Quane / Decoigne. (2015).

LORRAINE AUERBACH CHEVRIER

### EN CAS DE SITUATION D'URGENCE, OU SINISTRE MAJEUR, ÊTES-VOUS PRÊT ?

72 heures, voilà la période pour laquelle vous devez demeurer autonomes. Au cours de cette période, les autorités organisent la prestation des secours et des services nécessaires. Seriez-vous aptes, avec votre famille, de demeurer chez vous, pendant 3 jours, sans service public ou quelconque assistance de votre municipalité ou des Gouvernements?

### Tout bon plan comporte 4 volets, connaissance des risques, articles essentiels, liste coordonnées d'urgence et informations concernant votre assureur.

Informez-vous sur : [www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca)

### TRANSPORT ADAPTÉ

EXObus  
450 424-0744

### SUBVENTION POUR ACTIVITÉ

#### ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLE DES JEUNES

Sur présentation d'un reçu officiel, la municipalité remettra un montant maximal de 100 \$ dollars par enfant ou étudiant par année, en guise de subvention pour une participation à des activités sportives ou culturelles.

### ZONE D'ÉCHANGE DE LIVRE

Vous avez des livres à donner ou vous voulez lire de nouveaux livres. Nous avons mis à la disposition de la population des étagères de livres dans le passage du centre communautaire. Nous avons toujours également pour les tout petits notre Croque-livre. Il s'agit d'une boîte de partage de livre pour les 0-12 ans. Les Croques-livres sont une occasion privilégiée de rencontre entre les livres et les enfants.

### ACHAT DE COUCHES LAVABLE

Une subvention maximum de 100 \$ par enfant âgé de moins d'un an, pour aider à défrayer les coûts d'achat de couches lavables. Le citoyen devra présenter :

- La facture originale de l'achat d'un ensemble de couches lavables;
- Une preuve de résidence (compte de taxe ou permis de conduire);
- Une preuve de naissance de l'enfant.

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les coûts d'abonnement à la bibliothèque de Rigaud sont admissibles pour toute personne :

- Enfant moins de 13 ans un montant de 10 \$ est remboursable.
- 14 ans et plus un montant 30 \$ dollars est remboursable.
- Abonnement familial un montant 50 \$ par famille.

### ORGANISME SANS BUT LUCRATIF DE LA RÉGION

#### VISION TRAVAIL VAUDREUIL

Centre-conseil en emploi, toutes personnes 40 à 60 ans ou plus désireuse de retrouver un travail. 450-455-5150



#### HÉBERGEMENT LA PASSERELLE

Hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale. Service disponible 7 jours sur 7, 24 h par jour. 450-424-6010  
[intervention@hebergementlapasserelle.com](mailto:intervention@hebergementlapasserelle.com)



## Prochains versements taxes 2023

Le 8 juin 2023 et le 10 août 2023





## COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective (recyclage) a lieu tous les mercredis.

## COLLECTE DES DÉCHETS

Du mois d'octobre au mois d'avril la collecte des déchets a lieu à toutes les deux semaines, les mardis.

Les bacs doivent être déposés de la façon suivante:

- déposé(s) après 19 h 00, la veille de la journée prévue pour la collecte;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte;
- à une distance maximum de deux mètres de la rue ou, le cas échéant, le plus près possible du trottoir, sans nuire à la circulation et aux piétons et à une distance de 60 cm entre chaque bac.

## COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- la collecte des résidus alimentaires a lieu à tous les mercredis ;
- doivent être déposés avant 7 h 00 le jour de la collecte ;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte.

Collecte de feuilles mortes du 3 mai au 27 septembre 2023, doivent être dans les sacs de papier et seront ramassés en même temps que la collecte des résidus alimentaires.

## COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX – NOUVEAU

Ramassés au 2 mois, soit le 25 janvier, le 28 mars, le 23 mai, le 25 juillet, le 26 septembre et le 28 novembre 2023. Les citoyens qui auront des déchets volumineux à disposer, devront communiquer avec la municipalité au 450-451-5178 poste 0 pour s'inscrire. L'inscription devra avoir été fait au plus tard à 16 h 00, le jeudi précédent la collecte.

*Exemple : meubles, électroménagers, matelas, jouets de grande taille, baignoires, chaises de jardin, réservoirs d'eau chaude, et autres objets de grande dimension. Ne sont pas considérés comme des déchets volumineux : les déchets domestiques, tout ce qui est dans un sac, boîte ou contenant à ordures, matériaux de construction, branches, gazon, feuilles mortes, etc.*

## ÉCOCENTRE DE RIGAUD

L'Écocentre, une solution simple, efficace et sécuritaire pour le dépôt des matières résiduelles (tous ce qui ne fait pas parti des collectes de déchets, sélectives et organiques).

La MRC Vaudreuil-Soulanges invite ses citoyens à recycler leurs masques à usage unique en les apportant dans le Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges

[www.mrcvs.ca/écocentre](http://www.mrcvs.ca/écocentre) ou 450-455-5434

32, rue de la Coopérative, Rigaud

## Horaire d'été le 1<sup>er</sup> avril 2023 :

Lundi, jeudi, vendredi :	12 h à 17 h
Mardi, mercredi :	FERMÉ
Samedi, dimanche :	9 h à 16 h

Tous ensemble, nos efforts serviront à améliorer notre environnement.



Calendrier des collectes,  
disponible en tout temps :  
[www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca)



Informations utiles sur la récupération :  
[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)



Pour toute questions, communiquer avec nous :  
450-451-5178, poste 0



Municipalité de  
**Pointe-Fortune**